

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 26 juillet 2012 à 16 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ALAIN DION, MAIRE
SUPPLÉANT

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, Directrice générale adjointe
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire suppléant, monsieur Alain Dion, ouvre la séance à 16 h 55

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2012

CM-201207170 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juillet 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juillet 2012

5 Rapports des services

5.1 Utilisation d'une partie de l'emprise du futur boulevard connu comme étant le « boulevard Bourget » — lot 3 087 135 pour l'aménagement d'un stationnement par la compagnie Fer & Métaux Américains s.e.c.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES SERVICES 5

**UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DU FUTUR BOULEVARD CONNU COMME ÉTANT LE
« BOULEVARD BOURGET » — LOT 3 087 135 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT PAR
LA COMPAGNIE FER & MÉTAUX AMÉRICAINS S.E.C.**

CM-201207171 5.1

Considérant la demande de la compagnie Fer & Métaux Américains s.e.c. adressée à la Ville de Montréal-Est afin d'obtenir la permission d'aménager un stationnement sur le lot 3 087 135 du cadastre du Québec, lequel lot est la propriété de la Ville de Montréal-Est et est l'assise du futur boulevard connu comme étant le « boulevard Bourget »;

Considérant que la construction dudit boulevard n'est pas prévue à court terme;

Considérant que le projet d'aménagement d'un stationnement par la Compagnie n'aura pas pour effet de compromettre la réalisation du boulevard dans le futur puisqu'il s'agit d'un stationnement;

Considérant qu'une évaluation préliminaire du projet indique que celui-ci respecterait la réglementation municipale en vigueur si la Compagnie avait l'autorisation d'utiliser une partie du lot 3 087 135 pour l'inclure dans son projet d'aménagement d'une aire de stationnement.

Il est proposé par monsieur le maire suppléant Alain Dion
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De permettre à la compagnie Fer & Métaux Américains s.e.c. d'occuper une partie du lot 3 087 135 du cadastre du Québec pour y aménager un stationnement; cette permission est accordée pour le projet faisant l'objet de leur demande de permis numéro 2012-6404 et aux conditions suivantes :

1. Le projet doit être conforme à la réglementation municipale en vigueur au moment de leur demande de permis;
2. Tous les coûts reliés à l'aménagement et à l'entretien du terrain occupé sont à la charge de la compagnie Fer & Métaux Américains s.e.c.;
3. Cette permission autorise uniquement l'aménagement d'un stationnement et la construction d'équipements accessoires et utiles à cet aménagement : elle ne permet pas la construction ou l'aménagement d'autres infrastructures, équipements ou bâtiments;
4. Tous les frais qui seront reliés à la remise en état du terrain occupé par la compagnie sont à la charge de cette dernière;
5. Cette permission prendra automatiquement fin le 1^{er} octobre 2012.

D'autoriser la directrice générale et le greffier à négocier, au nom de la Ville, un projet de bail prévoyant notamment les conditions d'occupation du lot 3 087 135 avec la compagnie Fer & Métaux Américains s.e.c. afin de permettre une occupation dudit terrain pour une période plus longue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201207172

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire suppléant, monsieur Alain Dion, déclare la séance levée à 17 h 20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
